

COMMUNE DE LA BASTIDE DE SÉROU
COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal
du mardi 09 décembre 2025 à 20 h

L'an deux mille vingt cinq et le 09 du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **La Bastide de Sérou**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, maire.

Présents : Jean-Noël Abribat, Roger Eychenne, Ludovic Mazières, Yves Micas, Alain Metge, Isabelle Ottria, Christophe Pillon, Thierry Pros et Emmanuel Rimann

Absent ayant donné procuration : Olivier Monségu (à Isabelle Ottria)

Excusés : Denis Cambus, Emmanuel Dupuy, Sandrine Dupuy et Guillaume Lazerges

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Thierry Pros** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

➤ **Approbation**

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 03 novembre 2025 :

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Délibérations**

2025-42 – Proposition d'adhérer à la convention de participation santé du centre de gestion de l'Ariège auprès de la mutuelle PréviFrance à compter du 01/01/2026

VOTE : Pour = unanimité

2025-43 – Proposition de participer aux mutuelles santé et prévoyance 23 €/agent (équivalent temps plein)

VOTE : Pour = unanimité

2025-44 – Proposition décision modificative n° 01 budget principal

Dépenses		
60633	Fourniture de voirie	- 13 000 €
65561	Cont. Fds comp.charges	+ 20 000 €

Recettes		
6419	Rembt. Sur rémunération	+ 6 000 €
70311	Concession cimetièrre	+ 1 000 €

VOTE : Pour = unanimité

2025-45 – Proposition décision modificative n° 01 budget annexe « village vacances »

Dépenses		
66111	Charges financières	+ 10 030 €

Recettes		
752	Revenu des immeubles	+ 10 030 €

VOTE : Pour = unanimité

2025-46 – Proposition de retirer la délibération n° 2025-33 Travaux éclairage courts tennis par le SDE09

VOTE : Pour = unanimité

2025-47 – Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026. Proposition de recruter 2 agents recenseurs et modalités de rémunération

VOTE : Pour = unanimité

2025-48 – Proposition de réduire à 4 le nombre de délégués au CCAS jusqu'à la fin du mandat

VOTE : Pour = unanimité

➤ **Avis du conseil**

- Montant enveloppe budgétaire voirie 2026 : 67 893 € ht
- DETR 2026 : Extension 6 chalets village vacances (DSP jusqu'au 31/01/2030)
- FDAL 2026 : Voirie et tracteur
- FRI 2026 : à étudier

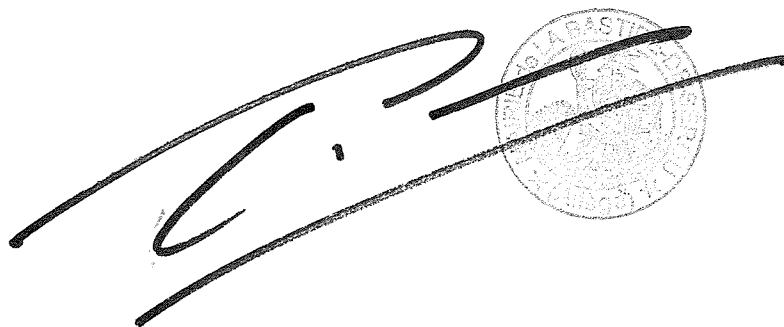
➤ **Questions diverses**

- Marché de Noël et éclipse d'hiver samedi 13 décembre 2025
- Déplacement marchés Noël mercredi 24 et nouvel an mercredi 31 décembre
- Association « Moulin de la Molo Porto » demande l'autorisation de mettre en place un panneau sponsors/mécènes et un soutien pour les chantiers jeunes
- Travaux de désimperméabilisation cour d'école
 - Appel d'offres mis en ligne. Dépôt offres le 16 janvier 2026 à 12 h. La décision sera prise par la nouvelle municipalité
 - Nouveau cahier des charges
 - Ligne de trésorerie à prévoir

- Réunion SMDEA source Tour de Loly : présence d'atrazine dans les analyses. Problème à traiter en amont de la source
- SMBVA (Syndicat Mixte Bassin Versant de l'Arize) : réflexion sur la prévention des inondations. Gestion difficile avec un seul technicien. Se rapprocher du syndicat Lèze et Volp/Salat
- Fin réseau cuivre en 2028 : une permanence est mis en place au Département. Problème de la téléalarme est soulevé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 15.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature but its text is legible: 'LA BASTIDE DE SEROU' around the top edge and '2017' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms.